



ARRETE MUNICIPAL MODIFICATIF PORTANT
INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET
RESTRICTION DE LA CIRCULATION RUE DE LA LIBERTE

Le Maire de la Commune de FOUQUIERES-LEZ-LENS,
Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Pénal ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
Vu l'arrêté municipal n°2026-AF-96 portant interdiction temporaire de stationnement et restriction de la circulation rue de la Liberté,

A R R E T E

ARTICLE 01 : L'article 3 est ainsi modifié :

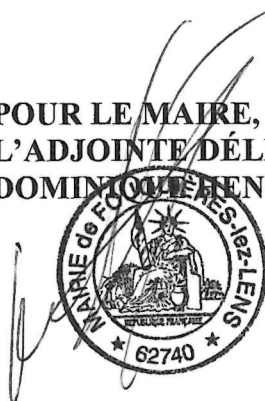
La mise en place et la maintenance de la signalisation de restriction et de protection sont à la charge de l'association qui sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation.

ARTICLE 02 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans les deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi en utilisant l'application Télérecours citoyens accessible sur internet à l'adresse : www.telerecours.fr

ARTICLE 03 : Madame le Maire de la Commune de FOUQUIERES-LEZ-LENS,
Monsieur le Directeur Général des Services de FOUQUIERES-LEZ-LENS,
Le service des agents de surveillance de la voie publique,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

FOUQUIERES-LEZ-LENS, le 02/10/2026,

**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE,
DOMINIQUE RENOT**



Ampliation adressée à :

- Centre de Secours Principal, 246 rue Docteur Laennec, 62110 HÉNIN-BEAUMONT
- La commandante du commissariat d'Hénin-Beaumont, 90 avenue des Fusillés, 62110 HÉNIN-BEAUMONT

Accusé de réception en préfecture
062-216203513-20261002-ARR2026AF97-AR
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026